

FIBRE OPTIQUE :

les prochaines villes raccordées

Le développement de la fibre optique poursuit son cours en Vendée. Après la communauté d'agglomération de La Roche-sur-Yon et celle des Olonnes, Vendée Numérique déploie la fibre optique sur 13 villes en Vendée :

- Aizenay
- Challans
- Chantonay
- Fontenay-le-Comte
- Le Poiré-sur-Vie
- Les Herbiers
- Luçon
- Montaigu
- Mortagne-sur-Sèvre
- Pouzauges
- Saint-Gilles-Croix-de-Vie
- Saint-Hilaire-de-Riez
- Saint-Jean-de-Monts.

Cela représente quelques 1 053 logements locatifs gérés par Vendée Logement esh. L'objectif : fournir une connexion internet très haut débit à l'ensemble des vendéens. Suivez toute l'actualité du déploiement de la fibre optique en Vendée sur la page Facebook [Vendée Numérique](#).

VOTRE AGENCE DES HERBIERS DÉMÉNAGE

Dès le **20 octobre 2016** retrouvez votre agence des Herbiers au 37 Avenue Georges Clemenceau !



CHARGES 2015

à quoi ça correspond ?

En moyenne, un locataire paye **26,18 €** de charges par mois.

Ce montant varie bien sûr en fonction du logement (individuel ou collectif) et de ses équipements (ascenseur, chauffage collectif, etc ...).

Dans le graphique ci-après, découvrez en moyenne à quoi correspondent les charges sur un mois de loyer.

Autres (ascenseurs, ...)	1€48
Espaces verts	1€07
Eau chaude	1€54
Fluides et fournitures	1€65
Entretien chaudières	2€85
Entretien VMC, robinetterie	4€16
Ménage	4€21
Chauffage collectif	4€27
Ordures Ménagères	4€95

BIENTÔT DISPONIBLES ...

Découvrez nos projets livrés dans les prochains mois.



Les Vergers d'Eole 2
12 logements
livraison fin 2016
contact : 02 51 45 23 04



Les Jardins
5 logements
livraison début 2017
contact : 02 51 45 23 02

ENCOMBRANTS :

Pensez aux déchetteries



Pour vos déchets encombrants ou qui ne sont pas pris en charge par la collecte des ordures ménagères, nous vous invitons à vous rendre dans la déchetterie la plus proche de chez vous. Nous vous rappelons que nos services ne prennent pas en charge les encombrants. Que pouvez-vous déposer en déchetterie ? Le verre, le papier, le carton, le bois, les gravats, les végétaux

et déchets verts, la ferraille, les équipements électriques, les déchets dangereux (piles, batteries, huiles, produits chimiques, bidons souillés, etc ...), le tout-venant ou encore les plastiques rigides. Certaines déchetteries possèdent des caissons de tri des meubles ou des textiles. Trouvez la déchetterie la plus proche de chez vous sur le site : decheteries.fr/85/

DIAGNOSTICS : la réglementation évolue

Un décret est paru le 13 août 2016 suite à la loi ALUR du 24 mars 2014 rendant obligatoires à compter du 1er juillet 2017 les diagnostics gaz et électricité dans les logements de plus de 15 ans. Cette obligation sera complète au 1er janvier 2018. Les diagnostics devront être obligatoirement annexés au bail de location à compter de cette date.

Vendée Logement esh lancera une campagne de diagnostics gaz, électricité et remise à jour des diagnostics de performance énergétique dans tous ses logements à compter du 1er janvier 2017 pour anticiper cette obligation.

Une information écrite vous sera alors adressée et nous vous remercions de réserver aux diagnostiqueurs le meilleur accueil.



UN DESSIN POUR ARNAUD BOISSIERES



La Compagnie du Logement est partenaire du skipper Arnaud Boissières pour le Vendée Globe 2016. **Vous avez envie de vivre cette grande aventure avec Arnaud ? A vos crayons pour lui faire le plus beau dessin !**

Trois dessins seront sélectionnés pour rejoindre Arnaud Boissières sur son bateau pendant le Vendée Globe et les trois artistes auront la chance de rencontrer le skipper ! Concours ouvert aux enfants de 5 à 12 ans. Dessins au format A4 (21cm x 29,7 cm).

Pour participer, envoyez votre dessin par la poste ou déposez-le avant le 1^{er} octobre 2016 au siège de La Compagnie du Logement - Concours «Un dessin pour Arnaud» - 6 rue du Maréchal Foch - 85000 LA ROCHE-SUR-YON.

Retrouvez toutes nos annonces sur : www.la-compagnie-du-logement.fr